

**RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
TRAVAUX DE DEMOLITION
CHEMIN DE LA GARDUERE
OMNIUM DÉSAMIANTAGE**

DÉROGATION

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière et le stationnement et ses modificatifs,
VU le permis de construire n° PC 083 009 25 00023 délivré le 29 septembre 2025 par la commune de Bandol,
VU la demande datée du 06 mars 2025 de madame Céline DESICY Société OMNIUM DÉSAMIANTAGE Tél : 04 91 87 90 14 – sise : ZI Toulon Est – 357 avenue Irène et Frédéric Joliot Curie – 83130 LA GARDE (courriel : c.desicy@omnium-desamiantage.com),
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des citées ci-dessus.

– A R R E T O N S –

ARTICLE 1° : Par dérogation à notre arrêté n°92 du 17 février 2015, les véhicules poids-lourds de la société précitée supérieurs à 9 tonnes et dont le PTAC n'excède pas 19 tonnes sont exceptionnellement autorisés à emprunter le chemin de la Garduère afin de se rendre au n°184 pour des travaux de démolition :

DU VENDREDI 13 MARS 2026 AU VENDREDI 27 MARS 2026

ARTICLE 2° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique «Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **10 MARS 2026**

Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.

